



Révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de **MONT BERNENCHON**

PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



**VU POUR ÊTRE ANNEXÉ
À LA DCM DU 21/12/09**

Approuvé le : 25 janvier 1999

Mis en révision le : 16 février 2004

Arrêté le : 13 février 2009

Approuvé le : 21 décembre 2009

EAC

Études & Cartographie

6/8 rue Léon Trulin
59000 Lille

Tel: 03 20 51 94 95
Fax: 03 20 51 94 90

REVISION DU PLU DE LA COMMUNE DE MONT BERNENCHON

Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable prévoit une croissance démographique afin d'atteindre 1610 habitants à l'horizon 2018, qui se traduit par la nécessaire inscription d'environ 10,5 ha de zone d'urbanisation future permettant la création d'environ 128 logements. Le reste des constructions nécessaires sera créé au sein des dents creuses présente au sein de l'enveloppe villageoise.

ECONOMIE

- Favoriser le développement d'une économie de proximité
- Protéger les sièges d'exploitation agricole
- Favoriser l'installation de gîtes ruraux, fermes auberge, logements étudiants...
- Favoriser l'installation d'activités artisanales dans d'anciens corps de fermes

TOURISME-LOISIRS

- Protéger les chemins de randonnées, mettre en place des itinéraires verts et bleus et équestre
- Aménager les abords du canal
- Prendre appui sur la maison de la nature et l'embarcadère pour mettre en place les itinéraires touristiques
- Développer des activités touristiques
- Renforcer les équipements à caractère sportif

ENVIRONNEMENT

- Protéger les boisements et la ZNIEFF
- Prendre appui sur la maison de la nature pour mettre en place une pédagogie liée à l'environnement
- Protéger le bocage et mettre en place une politique de confortement d'essences locales
- Stopper l'urbanisation linéaire qui induit des effets néfastes sur l'environnement
- Favoriser les techniques alternatives d'assainissement

CADRE DE VIE

- Protéger et valoriser le "petit patrimoine": chapelles...
- Renforcer l'urbanisation de manière radioconcentrique
- Maitriser le développement urbain
- valoriser la présence de l'eau
- Mettre en valeur le relief
- Stopper l'urbanisation linéaire
- Prendre en compte la proximité du centre de Robecq
- Protéger les abords de la RD937
- Prendre en compte les nuisances sonores liées à l'aérodrome de Merville
- Sécuriser les cheminements piétons lors des traversées sur les ponts

